

Introduction : les enjeux de la comptabilité distributionnelle

Contexte

La question des inégalités de revenus et de la redistribution opérée par les politiques publiques occupe une place croissante au sein du débat public français et international. Alimentés à la fois par le monde universitaire et les systèmes statistiques publics, les constats sont parfois âprement discutés et les « messages pas toujours convergents »².

Ainsi, au lancement des travaux du présent rapport, plusieurs études récentes portant sur la France et les États-Unis avaient pu afficher des résultats d'apparence contradictoire sur la redistributivité comparée des deux systèmes, Causa et Hermansen (2017) ou encore Guillaud, Olckers et Zemmour (2019) concluant notamment à des effets plus redistributifs en France qu'aux États-Unis, tandis que Bozio *et al.* (2018) aboutissaient au résultat inverse³.

Ces écarts s'expliquent bien sûr par des différences de sources, de champ, de concepts, ou par une mise en exergue variable sur les différents segments de la distribution des niveaux de vie. Le groupe de travail est né, au-delà des échanges scientifiques suscités par la richesse et la haute importance de ces travaux, de la volonté d'aller au bout de leur analyse comparée et de construire, autant que possible, des conventions et pratiques communes permettant de mieux éclairer et nourrir le débat

² Lettre de mission de son directeur général du 19 mars 2019, disponible en annexe page 124.

³ L'Insee, le LIEPP et IPP étudient l'ensemble des classes d'âge, quand le WIL se concentre sur les adultes et l'OCDE se concentre sur les 18-65 ans. La définition des revenus avant redistribution intègre les retraites pour le LIEPP, les retraites et le chômage pour l'Insee, le WIL et l'IPP mais l'OCDE les exclut. Le profil du revenu disponible diffère dans chacun de ces travaux. La part des 10 % les plus aisés (T10) représente 24 % pour l'OCDE, le LIEPP et l'Insee mais 28,8 % pour DINA, soit un écart de 4,6 points représentant 60 milliards d'euros. L'Insee estime la part des 50 % les plus modestes (B50) à 20,6 % alors que DINA à 26,4 %, soit une différence de 4,3 points représentant 55 milliards d'euros. En outre, l'indicateur usuel T10/B50 (voir section I.4) est ainsi respectivement estimé à 3,9 et 5,5.

public (voir lettre de mission en annexe page 124).

Mesurer les inégalités et la redistribution est une préoccupation ancienne. Elle a connu un regain d'actualité au cours de la dernière décennie, impulsée notamment par la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social, qui appelait, pour mieux orienter les décisions publiques, à documenter la distribution du revenu national au même rang que la mesure du PIB. Une des premières traductions est de s'attacher à dépasser le seul recours aux agrégats et aux moyennes, et d'établir des distributions détaillées, notamment aux extrémités de l'échelle des revenus.

Au-delà des études précitées, de multiples travaux existent, produits par les institutions internationales (ONU, OCDE, Eurostat), et en France par l'Insee et les Services statistiques des ministères, ou encore des laboratoires de recherche comme le *World Inequality Lab* (WIL), l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) ou encore l'Institut des politiques publiques (IPP), pour ne citer ici que les organismes qui ont participé au groupe de travail à l'origine du présent rapport. Ce groupe s'est composé d'une quarantaine d'experts du domaine, qui a mené ses travaux entre mars 2019 et avril 2020, dans un cadre collégial et un esprit de consensus.

Objectifs du groupe de travail

Conformément aux objectifs fixés par la lettre de mission précitée, le groupe de travail, approfondissant les liens entre la recherche et la statistique publique, s'est attaché à :

- Examiner les écarts entre les sources, champs ou concepts, et expliquer les différences entre les travaux des différentes équipes.
- Rapprocher les concepts de revenus de la comptabilité nationale des approches microéconomiques.
- Adopter des conventions communes et proposer une approche compatible entre les données d'enquête, les sources administratives et les travaux de la comptabilité nationale afin de construire une analyse pré- et post-transferts.
- Proposer une méthodologie pour décomposer l'intégralité du revenu national, ce qui suppose d'aller au-delà des composantes du revenu disponible et de distribuer les dépenses en nature ainsi que les dépenses collectives et les impôts sur la consommation et la production.
- Émettre des recommandations pour construire une publication récurrente de comptabilité distributionnelle, et proposer un guide méthodologique pour la France regroupant des pratiques partageables pour l'étude de la redistribution, notamment par l'intermédiaire de comptes nationaux distribués.
- Identifier les priorités d'études et de recherche pour améliorer l'étude des

inégalités et l'impact des transferts publics.

En cherchant à identifier les meilleures pratiques dans l'étude des inégalités quand elles existaient, ou à en proposer pour les nouveaux champs de la redistribution jusqu'ici peu ou pas explorés, le rapport aboutit à une série de recommandations pratiques sous forme de conventions communes sur les terminologies, les pratiques et la documentation des hypothèses. Il ne vise pas à gommer les différences d'analyse, mais au contraire à évacuer, en s'accordant sur les aspects techniques, les écarts factices pour mieux se concentrer sur les débats de fond.

Parmi les recommandations qui sont émises, nous souhaitons dès ici insister sur l'une d'entre elles, tant elle est structurante dans la réponse que le groupe de travail apporte à la problématique de la mesure de la redistribution. Le rapport appelle à établir, comme prolongement de la comptabilité nationale, des comptes nationaux distribués répartissant l'ensemble du revenu national et de ses différentes composantes par tranche de revenu. La logique sous-jacente est que les travaux de redistribution emportent une exigence supplémentaire par rapport à ceux sur les inégalités : la nécessité de l'exhaustivité. Il est possible et utile d'étudier séparément les inégalités de santé, de revenus, de salaires, entre les femmes et les hommes, etc. En revanche, évaluer l'ampleur de la redistribution liée aux politiques publiques implique de tenir compte de l'ensemble des revenus, et de l'intégralité des transferts.

Des prélèvements sont opérés, et, dans leur grande majorité, ne sont pas affectés à des politiques précises. Ils servent à financer à la fois des prestations en espèces ou en nature et des services publics non individualisables (voir section I.2 pour des définitions). Même les régimes de Sécurité sociale, qui bénéficient de prélèvements ne font plus exception : leur financement, fondé à l'origine sur des cotisations et des prélèvements sociaux, s'est diversifié et ils sont désormais bénéficiaires de fractions de prélèvements finançant d'autres dépenses publiques (par exemple la TVA ou la CSG). Il n'est donc pas rigoureusement possible d'étudier séparément toutes les opérations de redistribution en isolant les différents transferts (éducation, santé, retraite, etc.).

De la même manière, examiner séparément les transferts reçus des transferts versés implique d'obtenir un résultat partiel. En effet, afin de juger du caractère redistributif d'une politique publique, il importe d'intégrer la nature des prélèvements opérés pour la financer au regard du profil des prestations dispensées. Par exemple, une allocation proportionnelle au revenu, financée par un prélèvement proportionnel, n'est pas redistributive, alors qu'elle l'est si le prélèvement est plus progressif que le revenu ; une allocation forfaitaire, financée par un impôt proportionnel (*flat tax*) est redistributive, alors qu'elle ne l'est pas si le prélèvement est forfaitaire.

Sans rentrer ici dans le détail, un tel objectif d'exhaustivité suppose de rechercher les bénéficiaires finaux des revenus et des transferts, au-delà des seuls agrégats que la comptabilité nationale affecte aux ménages. Ainsi, le revenu et l'épargne des entreprises, sociétés financières et non financières, comme entrepreneurs individuels, sont attribués aux ménages qui en sont destinataires, y compris les profits non-distribués car ils constituent, nous discuterons ce point dans la deuxième partie du rapport, une épargne des ménages capitalisée. Les recettes et les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif sont également distribuées aux ménages. Enfin, les opérations comptables avec le reste du monde et celles des impôts et

subventions sur les produits sont prises en compte selon certaines hypothèses (*cf. infra*).

Ce principe étant posé, les comptes nationaux distribués s'établissent à partir du tableau économique d'ensemble (TEE), en attribuant, le long de l'échelle de niveau de vie, l'ensemble des revenus et transferts qui constituent le revenu national. Une fois identifié les revenus primaires, l'application des transferts publics (prélèvements et prestations) permet de redistribuer le revenu national sous la forme d'un tableau distributionnel d'ensemble (TDE) qui décompose, étape après étape, l'effet de ces transferts à partir des revenus de marché (en anglais, *Income Before Transfers*, IBT). Les différents transferts opèrent alors une redistribution vers un revenu disponible élargi dénommé revenu après transferts (en anglais IAT pour *Income After Transfers*, voir Figure 1 ci-après et section III.1.f).

Figure 1 : Tableau simplifié des comptes nationaux distribués en 2016 (France, en milliards d'euros)

	All	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P100	M1000
IBT: Income Before Transfers	1881	39	66	94	115	140	161	187	224	280	576	406	183
IBD: IBT+ Deferred Incomes	1881	46	72	100	123	141	160	182	217	274	576	389	174
TCP: Tax on Cons&Prod	-300,1	-17,3	-19,5	-22,1	-24,2	-26,9	-28,7	-30,9	-34,2	-40,9	-55,3	-35,2	-13,0
TIW: Tax on Inc. and Wealth	-276,6	-2,3	-3,9	-6,6	-9,6	-12,4	-15,5	-19,9	-27,4	-40,4	-138,5	-109,1	-60,7
TSC: Social Contributions	-471,2	-5,4	-15,4	-22,6	-30,0	-38,1	-45,1	-53,8	-64,4	-77,6	-118,8	-74,6	-22,3
BCA: Social Benefits in Cash	486,4	25,2	35,4	40,6	45,6	45,3	46,8	50,4	54,4	62,9	79,9	41,4	8,5
IDI: Disposable Income	1320	40	64	83	97	108	119	132	152	184	341	231	97
BKI: Social Benefits in Kind	394,3	54,5	52,0	45,4	41,5	37,0	36,0	31,9	33,1	32,3	30,6	15,3	3,1
BCO: Collective Consumption	182,9	23,0	20,9	18,6	18,1	17,2	16,4	17,2	16,9	17,4	17,2	8,6	1,7
MBT: Balance of Transfers	-15,9	1,0	0,5	0,2	-0,1	-0,4	-0,7	-1,1	-1,9	-3,0	-8,7	-4,3	-0,9
ATI: After Transfer Income	1881	118	137	148	157	161	170	180	200	230	380	251	100
NWE: Net wealth	10 783	120	232	308	398	520	662	837	1 074	1 526	5 106		
	All	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P100	M1000

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Note : les montants sont exprimés en pourcent du RNN (voir infra).

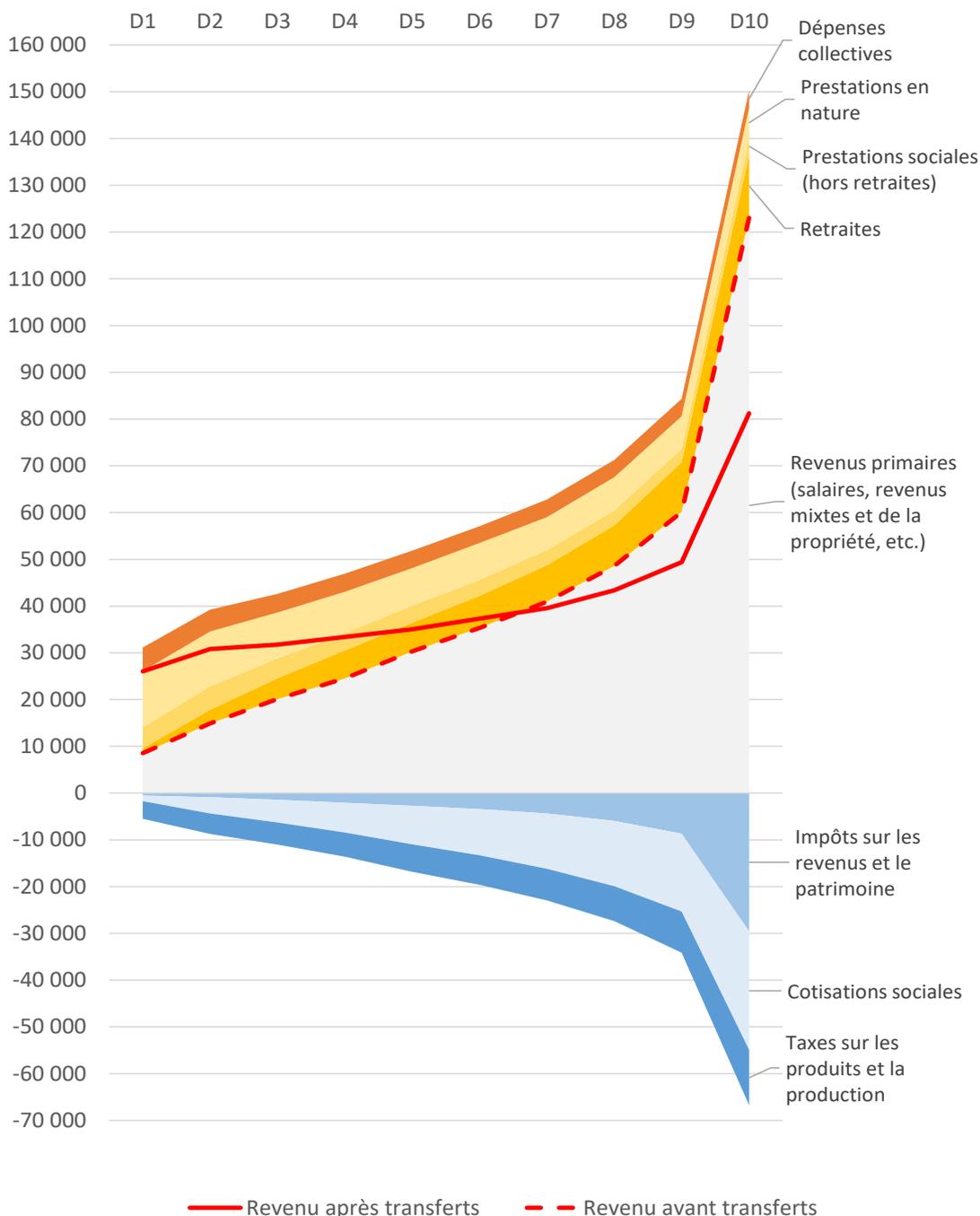
Lecture : le revenu avant transferts (IBT) des ménages du D10 représente 576 milliards d'euros et 380 milliards après transferts (ATI). Les prélèvements dont ils s'acquittent s'élèvent à 55,3 milliards pour les taxes sur la production et la consommation (TCP), 138,5 milliards pour les impôts sur les revenus et le patrimoine (TIW) et 118,8 milliards pour les cotisations sociales (TSC). Ces mêmes ménages reçoivent 79,9 milliards de prestations sociales en espèces (BCA), 30,6 milliards de prestations en nature et 17,2 milliards de dépenses de consommation collective (BCO).

Une telle approche comptable exhaustive offre une vision de la redistribution différente et complémentaire de l'approche classique, comme l'illustre le graphique de la Figure 2. En particulier, la redistribution opérée par les transferts publics, vue sous un angle élargi intégrant d'un côté la valorisation monétaire de prestations en nature et des dépenses collectives, et de l'autre l'affectation des impôts sur les produits et la production, aboutit à une ampleur plus importante. En effet, le tiers des ménages les plus aisés appartiennent à des catégories de niveau de vie qui sont contributrices nettes au sens de la redistribution élargie, alors qu'avec l'approche usuelle de la redistribution, cette proportion est de 60 %.

Cette première exploration, à ce stade expérimentale, illustre le potentiel de la

comptabilité distributionnelle pour une évaluation rigoureuse de notre système redistributif. Le rapport insiste aussi, aux fins de comparaison internationale, sur l'enjeu d'une comptabilité distributionnelle reposant non seulement sur des conventions statistiques précises, mais aussi partagées par les experts. C'est pourquoi il est apparu au groupe de travail qu'il était décisif d'intégrer cette comptabilité distributionnelle aux conventions internationales qui régissent l'établissement des comptabilités publiques (*System of National Accounts – SNA* – l'ensemble des règles comptables définies par *UNStats*), et dont un nouveau processus de révision vient d'être engagé.

Figure 2 : Décomposition de la redistribution du revenu national en 2016 (en euros par UC)



Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Il ne s'agit pas de proposer un nouvel alpha et oméga de la mesure des inégalités, mais de construire une approche méthodique afin d'étudier la redistribution dans toutes ses dimensions, et son impact sur les inégalités. Les comptes nationaux distribués sont l'instrument qui permet de mettre en cohérence les deux approches usuelles : l'approche macroéconomique fondée sur les comptes nationaux cherchant à décrire comment se répartissent les revenus et les productions ; et l'approche microéconomique basée sur des données sur les individus ou les ménages détaillant le plus finement possible l'effet concret des transferts au niveau individuel. Loin de remplacer l'une ou l'autre, l'enjeu est qu'elles se renforcent mutuellement et apportent ainsi des connaissances nouvelles et plus robustes sur la redistribution en France et dans le monde.

Liens avec les travaux antérieurs

Comme déjà évoqué brièvement, les travaux de ce rapport peuvent être mis en lien avec plusieurs autres initiatives, issues à la fois du monde universitaire et des instituts de statistique nationaux comme internationaux. Trois objectifs se rapportent à ces démarches. Le premier consiste à mettre en place un ensemble de conventions statistiques communes et précises, afin d'harmoniser les définitions et les concepts de revenu, et de permettre une meilleure comparabilité dans le temps et entre les pays. Le second cherche à mettre en cohérence des données microéconomiques sur la distribution des revenus avec les concepts et les estimations issues de la comptabilité nationale. Le troisième concerne l'amélioration de la qualité de la mesure des distributions de revenu et de patrimoine, en particulier en haut et en bas de la distribution.

Le *Luxembourg Income Study* (LIS) a été la première initiative d'envergure d'harmonisation de micro-données sur les revenus. Le projet a débuté en 1983 à l'initiative de plusieurs chercheurs en sociologie et en économie.⁴ Il a eu pour but de collecter et d'harmoniser des données d'enquête issues du plus grand nombre de pays possible, et de les rendre accessibles aux chercheurs *via* une interface commune.

Aujourd'hui, le projet regroupe de l'ordre de 300 enquêtes, couvrant environ 50 pays et cinq décennies. Il a aussi été étendu afin de couvrir les distributions de patrimoine en plus de celle des revenus. Dans le cadre de ce travail d'harmonisation, le LIS a créé un ensemble de variables pour définir et décomposer le revenu de façon cohérente entre les pays.⁵

Le LIS réalise un travail d'harmonisation *ex post*, avec pour conséquence que la disponibilité des données dépend du niveau de détail existant dans l'enquête source. Le *Canberra Group*, établi en 1996 à l'initiative de l'institut statistique australien, a pour but d'harmoniser *ex ante* les données d'enquête collectées par les instituts statistiques. En 2001, le groupe de travail a produit la première version de ses recommandations dans un manuel, *The Canberra Group Handbook* (2001). Ces recommandations ont

⁴ Lee Rainwater, Robert Erikson, Tim Smeeding, Serge Allegrezza, Marc Cigrang, Gaston Schaber, et John Coder.

⁵ Voir <https://www.lisdatacenter.org/wp-content/uploads/files/data-lis-variables.pdf>.

notamment été reprises par l'Organisation internationale du travail en 2003 (OIT, 2003). Une seconde version du manuel a été publiée en 2011 sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens et de la commission économique des Nations unies pour l'Europe (Canberra Group, 2011). Les recommandations du *Canberra Group* portent essentiellement sur les enquêtes réalisées auprès de ménages. Elles définissent des règles de base (utilisation du revenu annuel, utilisation des parités de pouvoir d'achat pour les comparaisons entre pays) ainsi qu'une définition des composants du revenu qui ont été largement reprises par EU-SILC, la source officielle pour les statistiques de revenu harmonisées au niveau européen.

Initiative similaire, l'*OECD Expert Group on Micro Statistics on Income, Consumption and Wealth* (EG ICW) a publié deux guides en 2013 qui ont servi de base pour la publication de l'*Income Distribution Database* — une base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus. Le EG ICW a étendu des travaux du *Canberra Group*, notamment en ce qui concerne la distribution du patrimoine. Le EG ICW porte essentiellement sur la cohérence microéconomique des données, mais travaille en lien avec l'*Expert Group on Disparities in National Accounts* (EG DNA), une autre initiative de l'OCDE qui porte sur la cohérence microéconomique et macroéconomique des statistiques distributionnelles. Un prochain rapport du EG DNA est en cours de finalisation. Plusieurs instituts statistiques produisent des statistiques expérimentales sur le sujet (*Statistics Netherlands*, 2014; *Eurostat*, 2018; *Statistics Canada*, 2018; *Australian Bureau of Statistics*, 2019). À ce stade, la plupart de ces statistiques sont basées sur des enquêtes et ne couvrent qu'une part du revenu national.

En ce qui concerne les statistiques sociales calculées à l'Insee, le principal concept retenu qui est utilisé pour calculer le taux de pauvreté et mesurer les inégalités est le niveau de vie. En France, son estimation repose usuellement sur l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). De multiples travaux au sein de la statistique publique ont cherché à compléter l'approche microéconomique de la redistribution monétaire par une décomposition des comptes nationaux, dont Accardo (2019) et Accardo (2020) dressent un historique. Entre 1980 et 1985, l'Insee a publié annuellement un compte de revenus pour plusieurs dizaines de types de ménages afin de donner une image du budget d'un ménage en fonction de ses caractéristiques sociodémographiques. Au cours de la décennie 1990, des travaux ont été menés au sein du Département des comptes nationaux afin de construire un compte complet des ménages par catégorie socioprofessionnelle. Faisant l'objet d'une étude de 1995 à 1997 couvrant les revenus, la consommation et le patrimoine, ces travaux ont été arrêtés pour laisser la priorité à la mise en place de la base 95 des comptes nationaux. Seule la partie compte de revenus, dans la lignée de ceux produits jusqu'en 1985, a été publiée dans Fall (1997).

Plus récemment, Accardo *et al.* (2009) proposent une décomposition du compte des ménages par catégorie portant sur l'année 2003, en combinant l'approche des comptes nationaux aux statistiques microéconomiques sur les inégalités. Elle est associée au document de travail de Bellamy *et al.* (2009) et décompose le revenu disponible et la consommation des comptes nationaux selon quatre critères socioéconomiques : niveau de vie, composition du ménage, âge ou catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence. Cela permet de déduire le taux d'épargne selon ces différentes caractéristiques. Cette approche a été reprise par Le Laidier (2009) et plus récemment par Billot et Bourgeois (2019), afin de notamment comparer les évolutions annuelles des comptes par catégorie de ménages et de préciser

les différents concepts relatifs à la perception des revenus des ménages. Une décomposition du compte de patrimoine par catégorie de ménages a également été proposée sur l'année 2003 par Durier, Richet-Mastain, et Vanderschelden (2012). Accardo, Billot et Buron (2017) proposent une décomposition du compte des ménages de l'année 2011 selon le niveau de vie, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence et selon la composition du ménage sur la base des normes comptables 2010.

En parallèle, plusieurs études adoptant une approche microéconomique, c'est-à-dire fondée sur des données ménages, ont élargi le concept du revenu disponible en incluant différents types de transferts publics. Amar *et al.* (2008) ajoutent ainsi au champ de la redistribution monétaire les services publics de la santé, de l'éducation et du logement. Cette étude a été poursuivie dans le bilan annuel de la redistribution produit par les équipes de l'Insee et de la Drees du modèle de microsimulation Ines par Bonnefoy *et al.* (2010). Cette extension du cadre d'analyse de la redistribution au revenu disponible ajusté était une préoccupation récente au moment de cette publication, même si des travaux en avaient exploré certains aspects auparavant. Hugounenq (1998) et le CERC⁶ (2003) se sont concentrés sur l'éducation.

D'autres études se sont penchées plus particulièrement sur les effets redistributifs du système public de santé, à la suite de Caussat *et al.* (2005) et Marical (2007). Le modèle *Omar* développé par la Drees (Lardellier *et al.* (2011)) permet ainsi d'étudier non seulement la distribution du reste à charge selon le niveau de vie, mais aussi les effets redistributifs du système de santé. Plusieurs travaux de la Drees documentent ces effets en particulier : Caussat *et al.* (2005), Duval et Lardellier (2012), Jusot *et al.* (2016).

Des travaux ont également été menés dans le processus de production de l'ERFS afin de rapprocher la mesure du revenu disponible du concept utilisé en comptabilité nationale, avec l'intégration des produits financiers non imputés à partir de 2005 et rétrogradés jusqu'en 1996, le calcul d'une variante du revenu avec loyer imputé à partir de 2007 et le changement du millésime d'impôt en 2013 par le passage de l'impôt payé en N+1 sur les revenus N à l'impôt payé en N.

Les travaux récents du Liepp, Guillaud, Olckers et Zemmour (2019) et Amoureux, Guillaud et Zemmour (2019), contribuent à ce champ de la littérature en proposant une grille d'analyse pour l'étude de la réduction des inégalités opérée par les systèmes socio-fiscaux. À partir de la décomposition du revenu disponible des ménages sur les données d'enquête LIS, dans 22 pays de l'OCDE sur la période 1999-2016, ces analyses mesurent la contribution respective des prélèvements obligatoires et des prestations en espèces à la réduction des inégalités. En traitant conjointement 80 % des prélèvements obligatoires et l'ensemble des transferts en espèces, elles mettent notamment en lumière le fait que la structure et le niveau de la fiscalité, ainsi que la forme et le volume des prestations sociales, ne contribuent pas à réduire les inégalités de la même façon. Guillaud, Olckers et Zemmour (2019) montrent que le degré de redistribution sociale est surdéterminé par le taux moyen des prestations, leur degré de ciblage sur les plus modestes étant peu déterminant. La redistribution fiscale, quant à elle, dépend de la

⁶ Ce rapport a fait l'objet d'une actualisation en 2011 dans une note N° 2497/DG75-F120 de Fabrice Langumier, « La répartition des dépenses publiques de l'enseignement supérieur et des aides associées ».

combinaison du taux et de la progressivité des prélèvements : plusieurs pays atteignent des redistributions identiques par des configurations très différentes.

Amoureux, Guillaud et Zemmour (2018), ainsi que Ben Jelloul *et al.* (2019), mettent en évidence que les cotisations sociales assurent le resserrement des revenus en bas de la distribution, tandis que l'impôt sur le revenu est responsable du resserrement des revenus dans la moitié supérieure de la distribution. Plutôt qu'une opposition entre impôt progressif et prélèvements sociaux anti-redistributifs, les auteurs observent une complémentarité des deux types de prélèvements.

Parallèlement à tous ces travaux, une littérature universitaire a fait un usage croissant des données administratives exhaustives pour compléter les données d'enquête. Cette évolution a commencé avec les travaux de Piketty (2003) en France, et Piketty et Saez (2003) aux États-Unis, qui ont actualisé les travaux de Kuznets (1953) et de Atkinson et Harrison (1978) pour analyser l'évolution des hauts revenus sur le très long terme. Leur méthodologie a été étendue à de nombreux pays par plusieurs chercheurs, dont les travaux ont été collectés au sein de deux ouvrages édités par Atkinson et Piketty (2007; 2010). Ces estimations ont servi de base à la *World Top Income Database* (WTID) en 2011.

La WTID a représenté deux apports majeurs par rapport aux sources existantes. Le premier est la profondeur historique, rendue possible par l'existence de sources fiscales depuis plus de cent ans dans de nombreux pays, contrairement aux enquêtes qui ne couvrent que les décennies récentes. Le second apport est la capacité à couvrir les très hauts revenus, que les enquêtes ont du mal à capturer. En revanche, la WTID se limitait à l'exploitation des données fiscales brutes, sans ajustement pour prendre en compte les différences d'unités statistiques, ou les différences de revenus imposables. De plus, ce projet se limitait à la distribution des revenus et n'informait pas sur la dynamique des concentrations des patrimoines. Pour dépasser ces limites, le *World Inequality Lab* a lancé le projet DINA (*Distributional National Accounts*). La WTID a été renommée la *World Inequality Database* (WID) pour indiquer l'extension du périmètre de la base de données, et le premier manuel DINA a été publié dans Alvaredo *et al.* (2016). Ce manuel souligne la nécessité de combiner les différentes sources pour obtenir des estimations satisfaisantes. En effet, le seul recours aux données administratives ne permet pas de disposer de certaines caractéristiques socio-économiques des ménages, notamment sur leur structure, présentes dans les données d'enquête (voir section I.5.c). *A contrario*, la taille des échantillons des données d'enquête limite l'étude par granularité fine, de l'hétérogénéité géographique ou du secteur d'activité par exemple. En septembre 2020, le dernier guide Alvaredo *et al.* (2020) actualise les préconisations concernant la méthodologie du projet DINA.

Par rapport à l'ancienne WTID, le projet DINA a pour but de mesurer l'ensemble de la distribution du revenu national, en utilisant des concepts de revenu (avant et après transferts) et de patrimoine harmonisés et cohérents avec la comptabilité nationale, tout en maintenant l'attention portée au haut de la distribution avec l'utilisation des sources fiscales en plus des enquêtes et des comptes nationaux. Deux projets DINA « pilotes » ont été lancés en France (Bozio *et al.*, 2018; Garbinti *et al.*, 2018) et aux États-Unis (Piketty, Saez et Zuman (2018)). Un travail similaire est en cours dans plusieurs autres pays aussi bien développés qu'émergents. Le *World Inequality Lab* produit également des estimations d'inégalité dans les grandes régions (Europe, Asie, Amérique latine,

Afrique, etc.), en tirant profit des diverses sources existantes (parfois éparses) pour appliquer les principes de la méthodologie élaborée par DINA à l'ensemble du monde. La publication récente Alvaredo *et al.* (2020) dans le numéro spécial d'*Économie et Statistiques* consacré à la comptabilité nationale présente la méthode et en résume les conclusions empiriques.

En France, le modèle TAXIPP développé par l'Institut des politiques publiques cherche également à combiner différentes sources complémentaires (Ben Jelloul *et al.* (2019), Bach *et al.* (2019)). Ce modèle apparie des données administratives de l'impôt sur le revenu avec des données d'enquête, afin de disposer simultanément d'une bonne représentation des hauts revenus et de l'ensemble des informations nécessaires à la simulation du système socio-fiscal. Ce modèle a été utilisé notamment pour des analyses *ex ante* et *ex post* de réformes relatives à la fiscalité du capital (Bach *et al.*, (2019)), ainsi qu'à l'analyse de la structure des prestations sociales (Ben Jelloul *et al.*, (2018)). L'objectif à terme est d'assembler le maximum de données administratives relatives à la redistribution.

Si des convergences existent entre les approches des uns et des autres, des écarts conceptuels importants sont aussi à souligner. Ainsi la notion de revenu avant impôts peut inclure, ou non, les pensions de retraite ou les allocations chômage, les loyers imputés ou les profits non distribués. Selon que ces composants du revenu sont inclus, ou non, dans l'analyse (voir section III.1.e pour une discussion sur les régimes de retraites), les conclusions en matière de niveau d'inégalité, de tendance ou de niveau de redistribution pour un pays donné peuvent largement varier. La production d'un cadre général et la formalisation d'un langage commun pour les analyses distributionnelles est donc nécessaire. Le tableau de la Figure 41 en annexe, présente différents concepts de revenus utilisés par les bases de données internationales permettant de mesurer les inégalités et la redistribution.

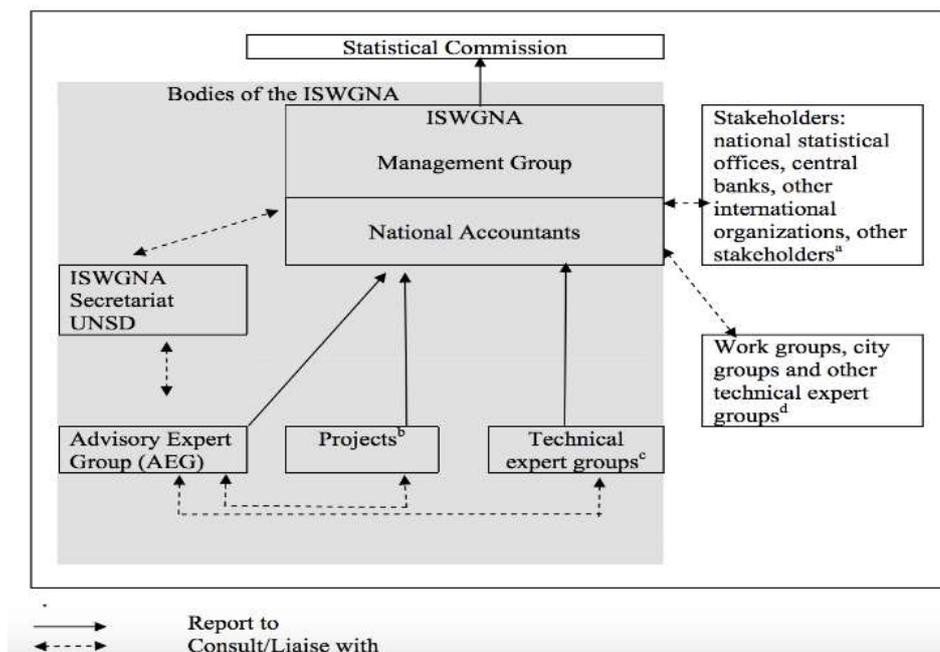
D'une manière générale, la publication annuelle de séries de comptes nationaux distributionnels nécessite une collaboration internationale extensive aussi bien avec le monde universitaire qu'avec les instituts de statistiques officiels. Les principes méthodologiques mis en avant sont appelés à être révisés au fur et à mesure que les nouvelles données et les nouvelles problématiques émergent. Ce rapport a également pour but de contribuer à ce processus collaboratif de long terme.

Un des objectifs des travaux du WIL ou de ceux de même nature, est de produire des analyses, propositions et règles pouvant alimenter le processus de révision du système de comptabilité nationale. La révision des normes du système des comptes nationaux prévue pour 2022-2024 suit un processus complexe dont le résultat doit être validé par la Commission statistique des nations unies (CSNU), créée en 1947 et composée des représentants des instituts statistiques de l'ensemble des pays membres de l'ONU. La CSNU a de longue date mandaté un groupe de travail sur les Comptes nationaux (*Intersecretariat Working Group on National Accounts, ISWGNA*) pour en piloter la révision. L'ISWGNA est ainsi chargé de formuler des recommandations méthodologiques et conceptuelles en matière de comptabilité nationale distributionnelle,

qui seront ensuite soumises pour approbation à l'ensemble des pays siégeant à la CSNU⁷.

Depuis les années 1980, la direction de l'ISWGNA compte cinq membres institutionnels (la Division statistique des Nations unies – DSNU –, l'OCDE, Eurostat, la Banque mondiale et le FMI) et plusieurs entités telles que définies dans la Figure 3. Le secrétariat de l'ISWGNA est assuré par la DSNU, qui pilote le processus de révision en lien avec les membres institutionnels, les comptables nationaux et les experts techniques mobilisés dans le cadre de la révision.

Figure 3 : Structure de la gouvernance de l'ISWGNA



Source : ISWGNA.

Afin de préparer la révision, le secrétariat de l'ISWGNA et la DSNU ont mandaté un groupe consultatif d'experts des comptes nationaux ([Advisory Expert Group, AEG](#)). Ce groupe d'experts est lui-même composé de sous-groupes thématiques dont l'un deux (le *Sub-Group on Wellbeing and Sustainability*) est notamment chargé de formuler des recommandations précises en matière de comptabilité distributionnelle. Le secrétariat de ce groupe est assuré par l'OCDE. La DSNU organise également, en parallèle de ce processus, une série de consultations régionales avec les comptables nationaux. Il s'agit de *Friends of the Chair meetings* dont le but est d'informer et d'échanger avec les instituts statistiques nationaux sur la révision à venir du système des comptes nationaux. À ce jour, deux ont été organisées, en Asie et en Amérique latine.

⁷ Le mandat de l'ISWGNA repose sur quatre axes, il s'agit de « (a) fournir une vision stratégique, une direction et une coordination pour le développement méthodologique et la mise en œuvre du système des Comptes nationaux (SCN) dans les systèmes statistiques nationaux, régionaux et mondiaux (b) réviser et mettre à jour le SCN et développer des standards statistiques internationaux normatifs ainsi que d'autres documents méthodologiques sur les comptes nationaux et statistiques de support (c) promouvoir le développement de bases des données internationales régionales et nationales sur les comptes nationaux (d) promouvoir la mise en œuvre du SCN et de ses statistiques de support dans la mise en œuvre des politiques publiques ».

Contenu du rapport

La suite de ce rapport est construite comme suit.

La première partie examine le cadre conceptuel de la mesure de la redistribution. Elle présente les notions et le vocabulaire utilisés et discute des conventions pour répartir les revenus entre les ménages par niveau de revenu, et mesurer la redistribution opérée par les transferts publics. Elle propose une analyse des indicateurs d'inégalités et leur utilisation pour la mesure de la redistribution. Elle discute ensuite de la portée et des limites de l'exercice effectué dans le cadre adopté d'une approche comptable des transferts directs ou indirects.

La seconde partie s'attache à réconcilier les travaux micro et macroéconomiques sur la redistribution. L'exhaustivité dans la prise en compte des transferts étant incontournable pour fournir une vision cohérente de la redistribution, elle détaille une méthodologie microfondée de distribution de l'ensemble des revenus et transferts composant le revenu national. Après avoir présenté le cadre général, elle passe en revue les sources de revenus, les catégories de transferts, formule pour chacune d'entre elles des recommandations méthodologiques de distribution le long de l'échelle des revenus, en discute les hypothèses sous-jacentes.

La troisième partie propose, comme cadre d'analyse cohérent pour mesurer la redistribution élargie, les principes méthodologiques permettant d'établir, comme pendant du tableau économique d'ensemble (TEE), un tableau économique distributionnel. Les conventions retenues sont appliquées expérimentalement à la France et aux États-Unis pour illustrer, à partir de ce prototype, les potentialités des comptes nationaux distribués pour mieux comprendre la nature des inégalités et les mécanismes de redistribution.

La conclusion résume les principales recommandations et dégage, à destination de la communauté scientifique, des pistes d'actions et d'études pour prolonger et pérenniser ces travaux.